



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°480 DU JEUDI 18 JUIN 2020

NOUVEAU MODE D'EMPLOI POUR ALLER AU BOUT...

Les coupes départementales version 2019-2020 iront bien à leur terme* ... Mais comment aurait-il pu en être autrement en cette année de centenaire du District de Lyon et du Rhône ?

C'est ce que ce sont vus signifier les représentants des équipes encore en lice lundi soir, dans les locaux de Gerland. Mais ils étaient aussi conviés pour signer un avenant pour terminer l'épreuve avec un règlement modifié, situation exceptionnelle liée au Covid 19 oblige. Dans les grandes lignes, les quarts et les demies se disputeront à partir du week-end du 12 et 13 septembre avec des finales programmées les 25 et 27 septembre pour les jeunes et les vétérans, le 10 octobre pour les seniors filles et garçons et le lendemain pour le futsal. A noter qu'aucune prolongation n'aura lieu au cours de ces rencontres, qui pourront être disputées en semaine. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront directement aux tirs au but.

Les joueurs qui prendront part aux matchs seront ceux licenciés et qualifiés à la date de l'arrêt des championnats dans le club participant et étant toujours présents, en tenant compte des sanctions disciplinaires en vigueur à l'époque.

Tous les détails à venir dans un prochain PV du district...

Denis Dupont

* : Coupes de Lyon et du Rhône U15G, U17G, U20G, seniors garçons, seniors filles (Vial), vétérans, U18 Futsal, Avenir Futsal et Futsal



PRESIDENT

Tél 07 87 72 96 17

ameyer@lyon-rhone.fff.fr

➔ COMPTE RENDU DU BUREAU DU 17/06/20

Présents : Arsène MEYER - Mylène CHAUVOT - Bernard BOISSET - Bernard COURRIER - Farid DJEBAR - Serge GOURDAIN - Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS

Assiste : Anne Lise RICHARD

Excusé : François LOPEZ

Organisation du tirage des Poules saison 2020/2021 du 25/06/20

Au vu de la situation actuelle liée à la crise sanitaire, les tirages des Poules du 25/06/20 ne seront pas ouverts au public mais seront en direct sur Facebook et sur le site internet du District.

Programme des tirages :

- ✦ 16 h 00 : U15 (5 poules)
- ✦ 16 h 30 : U17 (5 poules)
- ✦ 17 h 00 : U20 (5 poules)
- ✦ 17 h 30 : Seniors D3 (6 poules)
- 18 h 00 : Seniors D1 et D2 (6 poules)

Recrutement Vincent BRAT

Le Bureau donne son accord à l'unanimité pour signer un contrat d'apprentissage avec Vincent BRAT, actuellement stagiaire au District de Lyon et du Rhône, pour une durée de deux ans. Il aura pour mission la communication, le partenariat et sponsoring et l'évènementiel du District.

Questions diverses

Arsène MEYER

Il est rappelé à chacun de respecter les règles de déconfinement, les gestes barrières et la distanciation au sein du siège du District. Une note sera adressée à tous les membres du Comité Directeur et Groupement.

Bernard COURRIER

Le Bureau décide à l'unanimité de ne pas disputer la Coupe Amaury Galland pour la saison 2019/2020.

Mylène CHAUVOT

Courriers reçus par la Ligue des Clubs de L'ARBRESLE, CHASSIEU DECINES et ST MARTIN EN HAUT pour joueur en U18F Ligue. Le Bureau donne son accord à l'unanimité pour le Club de L'ARBRESLE car ils ont fini 1^{er} en U18 District mais refuse pour CHASSIEU DECINES et ST MARTIN EN HAUT. Une note de confirmation a été adressée à la Ligue.

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 juin 2020

Secrétaire Général : François LOPEZ Secrétaire Général Adjoint : Serge GOURDAIN

Présent : Serge GOURDAIN

➡ INFORMATION

L'adresse email de notre Président Arsène MEYER : ameyer@lyon-rhone.fff.fr

➡ COUPE DE FRANCE

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres) via FOOTCLUBS.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux qui ont participé à la Coupe la saison dernière devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Foot clubs (sans cet accord l'engagement n'est pas validé).

Pour les nouveaux clubs qui souhaitent s'inscrire cette année, la procédure est la suivante : Afficher la saison 2020/2021 – Allez dans Menu Compétitions – Engagements – Centre de gestion : Fédération Française de Football – Cliquez sur Engager une équipe – Cocher Coupe de France et validez l'accord.

La date limite d'engagement est fixée au 20 JUILLET 2020.

Le Conseil de Ligue du 6 juin 2020 a adopté le calendrier suivant :

- 6 septembre : 1er tour
- 13 septembre : 2ème tour
- 20 septembre : 3ème tour (date nationale imposée par la FFF)

➡ DEMANDE DE CANDIDATURE POUR UNE COMMISSION DU DISTRICT

Mr Touré Sidike - David

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 juin 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD – Antoine MONTERO – Bernard CAVALAZZIO – Franck BALAN-DRAS

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

➡ **CLUBS EN INFRACTION AU 15/06/2020**

Après exploitation du fichier des arbitres non représentatifs de leur club pour la saison 2019-2020 (cf. PV n°479 du 11/06/2020) et en complément du PV n°471 du 27/02/2020 listant les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31/01/2020, la Commission du statut de l'arbitrage amende les clubs de District suivants :

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	OBLIGATION	INFRACTION	AMENDE
500319	FC TARARE	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 1 ^{ère} saison	50€
504445	CS VERPILLIERE	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior – 2ème saison	
516106	AS ST FORGEUX	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior – 2ème saison	
517431	US FORMANS ST DIDIER	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
519026	FC SAVIGNY	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior – 3ème saison	
519903	US DES COTEAUX LYONNAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 3ème saison	
521545	AS AM C. VAUX BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
524126	FC SOURCIEUX	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
525335	AMS TOUSSIEU	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
525542	AS MONTROTTIER ALBIGNY	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 4ème saison	
525630	FC ANTILLAIS VILLEURBANNE	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 8ème saison	
528570	LES SAUVAGES	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 4ème saison	
528944	AS SORNINS REUNIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 3ème saison	
530367	CS VAULXOIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
538617	ASC PORTUGAIS DE ST FONS	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 1ère saison	
547090	JSO GIVORS	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior – 1ère saison	120€
548245	OS BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
552404	AS CONFLUENCE	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2ème saison	
552969	CLUB S ANATOLIA	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 2ème saison	
581484	AFC LATINO	1 arbitre	Manque 1 arbitre – 3ème saison	

Les clubs listés ci-dessus sont en infraction avec le statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot, qui a fixé les amendes selon le barème suivant :

- 1^{ère} année en infraction : 50 € (à l'exception des clubs de D1 : 120€)
- 2^{ème} année en infraction : 100 € (à l'exception des clubs de D1 : 240€)
- 3^{ème} année en infraction : 150€ (à l'exception des clubs de D1 : 360€)
- 4^{ème} année en infraction (et suivantes) : 200€ (à l'exception des clubs de D1 : 480€)

En sus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes s'appliquent, conformément à l'article 47 du statut de l'arbitrage :

- Pour les clubs en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour la saison 2020-2021. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour les clubs en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de quatre unités pour la saison 2020-2021. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour les clubs en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit pour la saison 2020-2021.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, **tout club en troisième année d'infraction et au-delà ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place à la fin de saison en cours.**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 juin 2020

Trésorier : Michel BLANCHARD - Trésorier Adjoint : Franck BALLANDRAS

➡ **CAISSE DE PEREQUATION**

Pour les clubs qui ont versé des acomptes pour la caisse de péréquation, les montants ci-dessous vont être crédités sur leur compte Club dès aujourd'hui.

- SENIORS D1 : 182,91 € par club
- SENIORS D2 : 79,04 € par club
- SENIORS D3 : 121,56 € par club
- U20 D1 : 188,92 € par club
- U17 D1 : 122,08 € par club

➡ **RELEVES DE COMPTE N°3 SAISON 2019/2020**

Comme indiqué dans le PV du 14/05/20, les prélèvements concernant les règlements du relevé 3 ont été effectués en date du 10/06/20. Les chèques reçus ont été également remis en banque.

➡ AVIS AUX CLUBS - MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOLIDARITE

Le 4 juin 2020, le Comité Exécutif de la FFF a acté la **mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel** pour soutenir la reprise d'activités des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du **démarrage de la saison 2020-2021**. Seuls les clubs affiliés et actifs à la FFF en 2019/2020 et 2020/2021 pourront en être bénéficiaires. Les nouveaux clubs émanant d'une fusion qui démarrent leur activité en 2020/2021 peuvent prétendre au fonds dans la mesure où les clubs qui ont participé à la fusion étaient en activité au cours de la saison 2019/2020.

Ce fonds de solidarité, **alimenté par la FFF, les Ligues et les Districts**, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de **30 millions d'euros**. Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget initial 2019/2020 déjà alloué de 86 millions d'euros que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars dernier. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les Ligues et les Districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel. L'ensemble de ces efforts auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel vont permettre de **dépasser la barre historique des 100 millions d'euros d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020/2021**.

Les principales aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs sont :

Chaque club pourra percevoir **10 euros par licencié inscrit au 30/06/2020**. Cette aide financée par la FFF, les Ligues et les Districts devrait être créditée à raison de **5 euros sur le compte « Ligue »** et de **5 euros sur le compte « District »** des clubs concernés en début de saison 2020/2021, entre juillet et septembre 2020. **Les clubs pourront s'inscrire dès maintenant par le biais d'un questionnaire en ligne sur Footclubs** afin de bénéficier de ce fonds. La date limite prévue est le 30/09/2020, mais le plus vite sera le mieux !

ATTENTION : Si vous souhaitez bénéficier de cette aide exceptionnelle, **bien sélectionner la case « OUI » à la question « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du Fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? »**. Après cette première validation du formulaire, la réponse ne sera plus modifiable. **Cette réponse est donc ferme et définitive**. En cas d'erreur, il conviendra d'agir auprès de la Ligue (ou du District) qui se chargera de relayer la demande auprès de la FFF.

Une dotation en ballons pour un total de 3 millions d'euros pour les clubs les plus fragiles (moins de 100 licenciés).

Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation à hauteur de 1,25 million d'euros.

D'autres aides compléteront cet accompagnement pour les clubs nationaux et D1 Futsal ainsi que les clubs de football féminin (D1 Arkema, D2 et Coupe de France).

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 juin 2020

Président : Bernard COURRIER

Membres CD : Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN, Eric AGUERO, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BOUTEYRE – Maurice MOURROZ – Pascal PEYRAUD – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Jean Claude QUIOT – Xavier MARTI et Simon MASSOL, stagiaires

Présents : Bernard COURRIER - Alain BARBIER – Lakhdar TOUATI

➡ COUPES SENIORS, VIAL, JEUNES ET VETERANS

Comme annoncé par notre Président, Arsène MEYER, deux réunions des clubs qualifiés pour les phases finales des coupes 2019/2020 de notre district ont eu lieu lundi 15 juin au siège du DLR.

Les conditions dans lesquelles nous pensons aller au bout de ces coupes ont été arrêtées avec les clubs présents. Un avenant aux règlements a été proposé et accepté, les représentants des clubs ayant signé ce document.

Cet avenant a été envoyé par mail aux clubs absents ou excusés, il leur est expressément demandé de le retourner signé avant lundi 22 juin midi, faute de quoi ils ne pourront prendre part aux matchs des ¼ de finale...

Ces ¼ de finales sont fixés à la semaine 37, du 7 au 13 septembre, à définir entre les clubs, le premier tiré au sort recevra sur son terrain.

Les ½ finales se tiendront la semaine suivante, toujours sur le terrain du premier club tiré au sort.

Les finales JEUNES sont prévues au FC VENISSIEUX le samedi 26 septembre.

La finale VETERANS reste à fixer.

Les finales FEMININES et SENIORS se joueront l'après-midi de notre AG, le 10 octobre à CHAZAY d'Azergues. Ces dates sont données sous toutes réserves...

➡ RESTITUTION DES TROPHÉES

Les clubs vainqueurs des différentes coupes la saison 2018-2019 sont priés de rapporter les trophées au siège du District de Lyon et du Rhône

Seniors : FC LYON

VIAL Féminines : BORDS DE SAONE

Vétérans : Entente ST PRIEST

U15 : FC LYON

U17 : FC VAULX (rapportée)

U20 : US TRINITE (rapportée)

Coupe Amaury Galland (rapportée)

➡ COUPE DE FRANCE

Nous vous rappelons que les clubs de district doivent obligatoirement s'inscrire via FOOTCLUBS, dans le cas contraire, l'engagement ne sera pas validé !

Rappels : 06 Septembre 2020 : 1^{er} tour (avec entrée des clubs R3)

13 Septembre 2020 : 2^{ème} tour (possibilité entrée des clubs R2 suivant le nombre d'engagés)

20 Septembre 2020 : 3^{ème} tour (entrée des clubs N3, R1 et R2)

04 Octobre 2020 : 4^{ème} tour (entrée des clubs N2)

17 Octobre 2020 : 5^{ème} tour (entrée des clubs N1)

01 Novembre 2020 : 6^{ème} tour

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 juin 2020

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL – Guy CASELES - Michel GUICHARD - Yannis LEMCHEMA - Jean Marie SANCHEZ – Pierre VINCENT - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs – Assisté : Eric GRAU.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : «discipline@lyon-rhone.fff.fr»

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

Toute référence à M. LEFRANC ou à toute autre personne exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

CONVOCATIONS

Dispositions communes à toutes les convocations

Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédent l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.

Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.2, 3.2.2 et 3.3.2 du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.

La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité

- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;
- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;
- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;
- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;

- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives. L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance.

Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision minute de jeun du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable. En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa DECISION doit être motivée. Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

DOSSIER N° 56 SAISON 2019 / 2020 Audition suite à Instruction

Match N° 21445538 – U17 – D3 – Poule C - du 16/02/2020 -O. ST GENIS LAVAL / FC PAYS ARBRESLE

Motif : comportement illicite Educateur et arbitre

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article 3.3.4.2 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 29 Juin 2020 à 18h00**

Arbitre officiel : AMRIOU Kamil - **Présence obligatoire**

CLUB: O. ST GENIS LAVAL - 520061

Président(e) : NEHAOUA Youssef – ou son représentant

Délégué(s) du club : MEZRAG Rabah

Dirigeant(s) : MEYER Robert – **Présence obligatoire**

Dirigeant(s) : THENOT Adrien

Joueur : n° 10 NEDJARI Dalil – **Présence obligatoire**

CLUB : FC PAYS ARBRESLE - 552157

Président(e) : TAVANO Gilbert – ou son représentant

Dirigeant(s) : DA SILVA Daniel et/ou SEEWATHIAN Willy

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N° 58 SAISON 2019 / 2020 Audition suite à Instruction

Match N° 22388100 – U17 – Coupe de Lyon et du Rhône – du 23/02/2020 – NEUVILLE S/S / ES TRINITE

Motif : Comportement illicite des joueurs dirigeants et de l'assistant bénévole

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 29 Juin 2020 à 18h45**

Arbitre officiel : MANOUBI Insaf -

CLUB : NEUVILLE S/SAÔNE - 504275

Président(e) : PERRAUD Robert – ou son représentant

Délégué club : BURGI J. Paul

Assistant bénévole : MOURGUE Serge – **Présence obligatoire**

Dirigeant(s) : MAYAUD Nahel et/ou COMPIGNE Alban

Joueur(s) : N° 9 ANGUILLE Jeremy – n° 12 JAMBON Hippolyte – n° 13 KONATE Souleymane - **Présence obligatoire des 3, joueurs mineurs devant être accompagnés de leur tuteur légal ou de son représentant dument mandaté.**

MOREL Gilles N° licence 2510106528, Présence obligatoire

CLUB : ES TRINITE - 523960

Président(e) : GUIDICE Gérard – ou son représentant

Dirigeant(s) : KADIRI Hicham et/ou MONNI Damien

Joueur(s) : N° 5 JANNAH Souhail – **Présence obligatoire**, joueur mineur devant être accompagnés de son tuteur légal ou de son représentant dument mandaté.

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 16 juin 2020

Présents : Président : Laurent CHABAUD

Membres : Roger ANDRE, Mohamed AROUS, Yves THOUILLEUX, Gérard GRANJON, Christophe BOULON, Amadeu DO REGO et Edouardo MARTIN DA JUSTA

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : Membres : Thierry BOLZE, Karim BOUGATEF, Samir BOUKABENE, Corentin BREURE, Sami CHAOUCH, Guillaume CIMIER, Jean Luc COMACLE, Michel GREGEOIS, Bilal LAIMENE, Olivier LANDY et Moussa TALL.

➡ DECISIONS

Décision concernant les classements de fin de saison

Classement Arbitres D1 : 1 Descente dans chacune des 2 poules en catégorie D2.

Classement Arbitres D2 : 2 Montées dans chacune des 2 poules en catégorie D1.

1 Descente dans chacune des 2 poules en catégorie D3.

Classement Arbitres D3 : 6 Montées en catégorie D2.

4 Descentes minimum en catégorie D4.

Classement Arbitres D4 : 7 Montées en catégorie D3.

4 Descentes minimum en catégorie D5 (hors arbitres ayant échoué les tests physiques).

Classement Arbitres D5 : 5 Montées en catégorie D4.

Affectations de la filière espoirs (Promotionnels et Espoirs) : Compte- tenu de l'arrêt prématuré des compétitions, les affectations D2 Promotionnels et D3 Espoirs seront arrêtées fin octobre après la reprise du suivi pratique des arbitres concernés (observations sur le terrain) et une meilleure visibilité sur les examens des candidats Ligue en cours.

➡ INFORMATIONS

Résultats de nos arbitres Fédéraux : La Commission Fédérale des Arbitres a publié ses classements pour l'ensemble des catégories et les résultats de ceux qui concouraient à l'obtention du tant convoité écusson Fédéral.

Notre district a le plaisir de voir deux heureux élus et notre Commission est tout aussi heureuse de les féliciter chaleureusement pour cette belle réussite :

- Promu Fédéral 4 : Aurélien SAUNIER (2^{ème} sur 15) !
- Promu JAF : Dorian BOVOLENTA (5^{ème} de sa Poule de 10) – NDLR = 6 Poules

Dans ce beau tableau pour les intéressés et notre District, nous éprouvons cependant de la tristesse avec la dure loi des rétrogradations pour notre ami Guillaume LIONNET lequel, dans cette saison inédite, n'aura pu défendre ses chances de maintien jusqu'au bout pour sauver sa tête en tant qu'arbitre AA F3.

Que Guillaume trouve dans ces quelques lignes le réconfort et le soutien qu'il mérite pour poursuivre sa carrière sur le terrain sur les compétitions N2 / N3.

Quant aux autres arbitres Fédéraux de notre District non cités, la mer est calme et ils conservent leur place :

- Jérémie PIGNARD – Arbitre F1
- Eddy ROSIER - William TOULLIOU - Arbitre F3
- Yann GAZAGNES - Arbitre F4
- Matthieu GROSBOST – Arbitre AA F1
- Cédric FAVRE – Michel DOLMADJIAN - Arbitre AA F2
- Toufik AIT HAMMOU (3^{ème}) et Benoît CHANDELIER (7^{ème}) - Arbitre Fédéral Futsal 2
- Bilal LAIMENE – Arbitre JAF
- Alexandre CASTRO – VAR

Bravo à tous pour votre investissement, votre travail et sérieux qui permet à l'arbitrage de notre District de préserver sa vitrine ! Avec nos encouragements pour faire encore mieux la saison prochaine.

Résultats de nos arbitre Régionaux :

La CRA vient de publier les classements des arbitres de ligue.

Dans cette saison tronquée, notre District enregistre des résultats satisfaisants en soulignant les promotions de

- Jesse PHILIBERT en Elite Régionale (N3)
- Steve DA SILVA en Régional 1
- Christophe BOULON et Jimi NELZY en Régional 2
- Yassin LABYB – Major Futsal R1

Concernant la filière Promotionnelle, nous pouvons relever :

- Brice BAYOUR présenté à l'examen Fédéral (théorique en septembre 2020)
- Morgane BOTTON présentée à l'examen Fédéral Féminines (théorique en septembre 2020)
- Scander BOUBEKER – Tristan THEUILLON – Aspirants FFF (groupe Elite Régionale)
- Adrien AMO (JA muté) – Rian HERNANDEZ (SSFA) – candidats à l'examen JAF (théorique septembre 2020)

Concernant les Jeunes Arbitres de Ligue, nous pouvons noter l'accession en JAL 1 de Hatem FEKRANE – Léo KADRIJA – Adam SEMAIL

Concernant nos arbitres Féminines au plan régional, outre Morgane BOTTON (déjà citée ci-dessus), notons les affectations de Nathalie MITTELBRONN (R2) – Lina AROUS (R3) – KENZA SEBAA (Féminines)

Malheureusement, nous déplorons trois rétrogradations en R1 : Killian SELLOUM (arbitre muté du 25 – classé R2) et en R2 : Guillaume MARCELIN et Thomas RIVAS (classés R3).

Félicitations à toutes les promues et tous les promus, et nos encouragements à ceux déçus par leur rétrogradation ou à ceux qui espéraient mieux.

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres :

- AKKAFI Mehmet : Demande traité par M. LEFRANC
- CHALA Nassim : Arrêt d'activité pris en compte. Remerciements pour les services rendus.
- EISINGER Luc : Demande de changement de catégorie transmise à M. CHABAUD
- LATHUILLIERE Benoit : Demande traitée par M. LEFRANC
- MABROUK Mohamed : Demande de changement de catégorie transmise à M. CHABAUD
- OURRI Julien : changement d'adresse pris en compte
- RAIS Mehdi : Demande transmis à M. LEFRANC

AGENDA

VENDREDI 19 JUIN 2020 (fin de journée) : Publication des classements arbitres toutes catégories – Site Web DLR

MARDI 23 JUIN 2020 : Réunion plénière de fin de saison – Siège DLR – 19H30
Présence membres de la CDA obligatoire

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations, ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Invitations à dialoguer pour tous les arbitres du Rhône.

Votre Newsletter No 13 est en ligne

A VOS MARQUES...PRÊT...PARTEZ POUR 43 ARBITRES STAGIAIRES

FRANCE 2 – 20 HEURES – FOOTBALL AMATEUR: Les arbitres pris pour cible

Et bien d'autres...

Cotisation UNAF Saison 2020/2021

La campagne d'adhésion pour la saison prochaine est lancée en allant sur le site UNAF Rhône (www.lesiffletdugone.com)

Montant des cotisations inchangé : 33 euros (jeunes moins de 23 ans) ou 46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (ordre UNAF), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06 83 75 66 42** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve: dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05

sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 Juin 2020

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A TOUS LES CLUBS

Toutes les demandes, en rapport avec les classements et les Montées/Descentes, doivent être effectuées par messagerie via la **boîte mail officielle du club.**

Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

➡ TIRAGE POULES SAISON 2020/2021

Organisation du tirage des Poules saison 2020/2021 du 25/06/20

Au vu de la situation actuelle liée à la crise sanitaire, les tirages des Poules du 25/06/20 ne seront pas ouverts au public mais seront en direct sur Facebook et sur le site internet du District.

Programme des tirages :

✦ 16 h 00 : U15 (5 poules)

✦ 16 h 30 : U17 (5 poules)

✦ 17 h 00 : U20 (5 poules)

✦ 17 h 30 : Seniors D3 (6 poules)

18 h 00 : Seniors D1 et D2 (6 poules)

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

➡ COMPOSITION DES POULES

A L F 2 monte en Ligue

Futsal Mt d'Or 3 , 3eme de D2 , accede en D1

Futsal Mont d'Or 4 , 2eme de D3 poule B , accede en D2

D1 : FF Rillieux - Cotiere de l'Ain - Moulin à Vent - Montchat - Caluire 2 - Chavanoz 2 -
Futsal Vaulx 2 - Venissieux 2 - Nouvelle Generation - Jonage - Grenay - Futsal Mont d'Or 3

D2 : Miribel - Futsal Mont d'Or 4 - Saint Fons - Sud Azergues 2 - A.L.F 3 - Civrieux 2 - Ternay -
Drina - Lyon 6 - Muroise - O.L. 2 - St Genis Laval - Lentilly - Team Bel Air - Revollée - FC Vaulx 2 -
C C D S V - Martel Caluire 3 - Chavanoz 3 - Mornant 2 - Condrieu 2 - Oullins - Grenay 2 - Grigny

en cas d'accession supplémentaire :1) Vaugneray 2) Chandieu/Heyrieux

Championnat D1 , D2 et D3 : 1ere journée , le 27 septembre; 2eme journée le 4 Octobre , 3eme journée le 18 Octobre

➡ COUPES DE LYON ET DU RHONE FUTSAL

Au cours de la réunion de lundi 15 juin , où tous les clubs qualifiés étaient présents , le Président Arsene Meyer a défini l'avenant au règlement coupes, les dates suivantes ont été retenues :

- 1/4 finales , le 20 septembre

- 1/2 finales , le 4 Octobre (les 4 clubs qualifiés devront jouer leur 2eme match de championnat dans la semaine en respectant le délai légal entre deux rencontres)

- Finale , le dimanche 11 Octobre , (U18 à 14h et Séniors à 16h) à Fareins , complexe sportif, le club organisateur est le ccsv , comme la saison passée

étaient également présents : Bernard Courrier (vice Président), Gilles Portejoie (délégations), Lakhdar Touati (coupes) et Lionel Poirier (dates)

➡ ASSEMBLEES GENERALES

- AG du district le samedi 10 Octobre , à Chazay

- AG futsal , le samedi 5 septembre à 9h30 au siège du district

la présence des clubs est obligatoire

GRUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 16 juin 2020

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E. CHAMOT – JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST – O. MONTEIL – J. EXBRAYAT

Courrier – Email : voir les différentes commissions

Adresse : Groupement Vallée du Rhône - District du Rhône - 30 Allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr **Tel** : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 **Mail** : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Pour infos : Les permanences du groupement reprendront début septembre, mais vous pouvez toujours nous joindre pour toutes infos sur le mail du groupement valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Ou par téléphone, nous restons à votre disposition

Infos : **L'assemblée générale aura lieu le 04 septembre à Manissieux à 19 h 00**

La présence de tous les clubs appartenant au groupement est obligatoire

Nous laissons aux clubs détenteurs des différents trophées gagnés la saison passée lors des finales de coupes de groupement, le soin de nous les remettre à l'Assemblée générale

Senior : AS Manissieux

U17 : Chandieu/Heyrieux

U15 : Villefontaine

Quelques conseils pour vos inscriptions :

Quand vous vous inscrivez pour les coupes de groupement : Vous êtes automatiquement reversés jusqu'au 32eme de finale de la coupe du Rhône **seulement si vous vous êtes inscrit préalablement**

Les frais vous seront déduits uniquement si vous rentrez dans la compétition du groupement

Ceci est valable pour toutes les coupes à 11

Pour les U13 équipe 1 vous êtes reversés en coupe de groupement après votre élimination des deux premiers tours de la coupe festival **que si vous êtes inscrits en début de saison pour la coupe vallée du Rhône**

Le foot animation reprendra plus tard cette saison, pour vous laisser le temps de vous réorganiser, mais n'attendez pas la fin du mois de septembre pour commencer à inscrire vos équipes, nous pourrons vous proposer les poules U13 à l'assemblée générale pour d'éventuelles modifications.

De plus si vous connaissez le niveau de vos équipes, faites nous le savoir, ce qui nous facilitera la tâche, sachant que nous n'aurons pas beaucoup de repère.

C'est en travaillant main dans la main que nous pourrons réussir cette prochaine saison.

Continués à être prudent, même après le déconfinement, nous serons heureux de vous retrouver pour la prochaine saison.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500319	F.C. TARARE					
Dossier :	19288152	du 02/06/2020	Seniors D4/ Phase Unique	Poule A	21460990	08/03/2020	
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	16	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	2eme Forfait		09/03/2020	09/03/2020		82,00€
Total :							82,00€

Club :	504460	F.C. FRANCHEVILLOIS					
Dossier :	19288149	du 02/06/2020	U17 D3/ Phase Unique	Poule C	21445544	07/03/2020	
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	15	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	15	1er Forfait		09/03/2020	09/03/2020		47,00€
Total :							47,00€

Club :	513735	F.C. CROIX ROUSSE LYON					
Dossier :	19288153	du 02/06/2020	U20 D1/ Phase Unique	Poule Unique	21443833	23/05/2020	
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	17	Forfait General jeunes		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	17	Forfait Général jeunes		23/05/2020	23/05/2020		165,00€
Total :							165,00€

Club :	519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB					
Dossier :	19289069	du 11/06/2020					
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	81	Brevette Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	81	Brevette Licence manquante U13		08/06/2020	08/06/2020		4,00€
Total :							4,00€

Club :	519027	A.S. SOUCIEU EN JARREST					
Dossier :	19289064	du 11/06/2020					
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	81	Brevette Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	81	Brevette Licence manquante U13		08/06/2020	08/06/2020		4,00€
Total :							4,00€

Club :	519579	A.S. ST MARTIN EN HAUT					
Dossier :	19288150	du 02/06/2020	U20 D2/ Phase Unique	Poule B	21444095	07/03/2020	
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	15	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	15	1er Forfait		09/03/2020	09/03/2020		47,00€
Total :							47,00€

Club :		521509		U.S. LOIRE S/RHONE				
Dossier :	19288151	du	02/06/2020	U17 D3/Phase Unique	Poule B	21445413	07/03/2020	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	15	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	15	1er Forfait			09/03/2020	09/03/2020		47,00€
Total :								47,00€

Club :		546355		F.C. BORDS DE SAONE				
Dossier :	19288155	du	02/06/2020	U20 D3/Phase 2	Poule C Niveau 2	22199941	14/03/2020	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	17	Forfait General jeunes			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	17	Forfait Général jeunes			16/03/2020	16/03/2020		165,00€
Total :								165,00€

Club :		547090		J.ST.O. GIVORS				
Dossier :	19289068	du	11/06/2020					
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	125	Brenne Feuille de match incomplète			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brenne Feuille de match incomplète			08/06/2020	08/06/2020		4,00€
Total :								4,00€